SOTEAU
AUTO-ECOLE FORMATION ACCOMPAGNEMENT

CONDUITE | LSF & ACCESSIBILTÉ | FORMATION

Permis AAC

(Apprentissage anticipée de la conduite)

CONTEXTE

Savoir être conducteur et apprendre à gérer seul et en sécurité ses déplacements est, pour beaucoup de travailleurs, une manière d'accéder à l'autonomie. Celle-ci se traduit fréquemment par un désir d'indépendance dans les moyens de déplacement.

Ainsi, les jeunes travailleurs deviennent des usagers de la route où le risque routier constitue la première cause d'accident du travail.

Il existe des règles à respecter pour circuler en sécurité, pour protéger la vie des autres et pour être autonome dans les déplacements professionnels.

RÉFÉRENCES ET ATOUTS

L'auto-école SOTEAU est un centre de formation à la conduite automobile créé en 1978. Elle est référencée QUALIOPI depuis 2020.
Depuis 2010, en partenariat avec le Pôle Etudes et Formation de l'Institut Les Cent Arpents, l'auto-école SOTEAU :

- ✓ forme les personnes en situation de handicap à la sécurité dans leurs déplacements en milieu urbain et routier;
- ✓ propose des parcours d'accompagnement adaptés aux personnes en situation de handicap, désireuses d'obtenir leur permis B ou de le régulariser devant la commission médicale de la préfecture ;
- ✓ organise des formations en Langue des Signes Française pour les personnes sourdes et malentendantes.

La conception et le développement d'une méthodologie de mise en situation, l'utilisation d'un véhicule adapté, l'expertise technique et ergothérapique viennent compléter ce dispositif.
L'objectif visé est d'apporter une plus grande autonomie dans les déplacements pour maintenir, améliorer, développer sa vie sociale et professionnelle.

MOYENS HUMAINS :

▶ 9 moniteurs expérimentés et diplômés BEPECASER dont :
- 1 moniteur spécialisé dans la formation des personnes en situation de handicap et diplômé en Langue des Signes Française.
- 1 moniteur responsable de la formation théorique générale

-1 moniteur responsable du suivi pédagogique dans la formation pratique

-1 assistante responsable du pôle administratif
- 1 assistante de formation handicap et professionnelle

Partenariat avec ergothérapeute en charge d'évaluation des capacités à la conduite pour les personnes en situation de handicap.

MOYENS MATÉRIELS :

▶ 1 Seat TARRACO 7 places

▶ 6 Seat ARONA

▶ 1 Toyota Aygo aménagée pour la conduite adaptée

▶ 1 Peugeot 208 boîte automatique aménagée pour la conduite adaptée.

▶ 1 CUPRA Formentor boîte manuel

▶ 1 CUPRA Formentor boîte automatique aménagée pour le conduite adaptée

MOYENS PÉDAGOGIQUES :

Code de la route :

- Boîtier théorique avec logiciel de suivi de l'élève
- Enseignement théorique avec support vidéo
- Vidéo projecteur

Formation pratique :
Tablette pédagogique

PROJET PÉDAGOGIQUE

APPROCHE PÉDAGOGIQUE

Notre formation est structurée autour d'un travail de réflexion de groupe, tout en y associant le temps de pilotage individuel et/ou collectif.

Notre approche a aussi pour objectif de donner aux jeunes adultes et adultes en une plus grande indépendance et autonomie, une sécurité dans leurs déplacements en milieu routier et urbain. Au-delà de l'aspect sécurité et mobilité, c'est également un gain de confiance en soi et une valorisation pour ces personnes qui pourront ainsi se déplacer seules.

PEDAGOGIE

Nos enseignants s'appuient sur des méthodes pédagogiques actives et participatives. Spécialisé dans l'accompagnement sociale, éducatif et pédagogique , ils placent les apprenants au cœur de l'intervention, et s'appuient sur leurs connaissances, leurs expériences, pour ajuster le contenu de leur intervention, touten tenant compte des problématiques spécifiques.

Ce choix pédagogique permet d'aborder simultanément aspect théorique et situation concrète à chaque environnement.

SOTEAU
AUTO-ECOLE FORMATION ACCOMPAGNEMENT

CONDUITE | LSF & ACCESSIBILTÉ | FORMATION

Permis AAC

Acquérir les connaissances techniques, réglementaires, et de sécurité routière permettant de se présenter avec succès à l'examen du permis de conduire de la catégorie B

Public concerné, prérequis:

Toute personne intéressée pourpasser le permis de la catégorie B.

Avoir 15 ans

Avoir satisfait éventuellement àune évaluation préalable.

Durée : 20*H minimum légal obligatoire*

Intervenant :

Enseignant de la conduite et de la sécurité routière diplômé et titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Enseignant spécialisé conduite et handicap

Objectifs visés

- Réduire la période probatoire du permis à 2 ans au lieu de 3 (les nouveauxtitulaires du permis de conduire disposent de 6 points sur leur permis et doivent attendre deux ans sans infraction avant d'en obtenir 12) ;
- Commencer la formation initiale en école de conduite (code et conduite) dès 15 ans ;
- Acquérir de l'expérience de conduite ;
- Passer l'épreuve du permis de conduire 17 ans
- Augmenter sensiblement ses chances de réussite à l'examen du permis de conduire.

Contenu

- **Une évaluation de départ** afin de déterminer le nombre d'heures moyen et le coûtde la formation

- **Une formation théorique :**

Préparation à l'épreuve théorique générale (ETG) par des cours de code sur les thèmes de la signalisation, intersections et priorités, règles de circulation, autoroutes et routes à accès réglementé, tunnels routiers et autoroutiers, croisements – dépassements, arrêts- stationnement, visibilité-éclairage, conduite pratique, éco-conduite et véhicule, usagers vulnérables/partage de l'espace public et prise de conscience des risques et sanction-formation.

- **Une formation Pratique:**

- ✓ **Compétence 1 :**

- Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuerasvérifications intérieures et extérieures.
- Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir
- Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire.
- Démarrer et s'arrêter
- Doser l'accélération et le freinage à diverses allures
- Utiliser la boîte de vitesse
- Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure ettrajectoire.
- Regarder autorise de soi et avertir
- Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.

Public concerné, prérequis:

Toute personne intéressée pour passer le permis de la catégorie B.

Avoir 15 ans

Avoir satisfait éventuellementà une évaluation préalable.

Durée : 20*H minimum*

légal obligatoire

Intervenant :

Enseignant de la conduite etde la sécurité routière diplômé et titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Enseignant spécialiséconduite et handicap

✓ **Compétence 2 :**

- Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte
- Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation
- Adapter l'allure aux situations
- Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité
- Tourner à droite et à gauche en agglomération.
- Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire
- S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.

✓ **Compétence 3 :**

- Evaluer et maintenir les distances de sécurité.
- Croiser, dépasser, être dépassé.
- Connaitre les caractéristiques des autres usagers
- S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide;
- Connaitre les règles relatives à la circulation interfiles des motocyclistes
- Savoir en tenir en compte
- Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.
- Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnel, les ponts…

✓ **Compétence 4:**

- Suivre un itinéraire de manière autonome.
- Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie
- Connaitre les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer.
- Connaître les comportements à adopter en cas d'accident: protéger, alerter, secourir.
- Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur vitesse, ABS,aides à la navigation…)
- Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence.
- Pratiquer l'écoconduite

Début de la conduite accompagnée

La phase de conduite accompagnée débute par la participation à un rendez-vous préalable d'une durée minimum de deux heures avec au moins un accompagnateur, organisé à la suite de l'évaluation de la formation initiale, sous la forme d'une séquence de conduite sur le véhicule de l'établissement.
Au cours de ce rendez-vous, l'accompagnateur assis à l'arrière du véhicule bénéficie des conseils de l'enseignant.
Un guide comportant les informations utiles pour un déroulement efficace de la conduite accompagnée est remis à l'accompagnateur.

La durée de l'apprentissage anticipé de la conduite

La durée de la conduite accompagnée ne peut être inférieure à un an .

SOTEAU
AUTO-ECOLE FORMATION ACCOMPAGNEMENT

CONDUITE | LSF & ACCESSIBILTÉ | FORMATION

CONTACT

Cecile Chanteloux
Responsable relation clients et administratif
Tél: 09 81 71 51 42
secretariat.soteau@gmail.com

Adrien Ardon
Directeur pédagogique ,
Responsable pôle handicap
Tél : 06 61 02 25 01
adrien.direction.soteau@gmail.com

Ces rendez-vous ont pour finalité :

1) de mesurer la progression de l'élève ; à l'issue de la phase de conduite accompagnée, celui-ci devra avoir parcouru au minimum 3.000 kilomètres
2) d'approfondir les connaissances de l'élève en matière de sécurité routière.
Ils sont d'une durée totale de six heures et comportent deux phases devant se dérouler dans un délai de quinze jours et dans l'ordre suivant :
- Une phase en circulation, d'une durée d'une heure, sur un véhicule appartenant à l'établissement, donnant lieu à une évaluation de la pratique de la conduite
- Un entretien, individuel ou en groupe, portant sur les expériences vécues pendant la conduite accompagnée et des thèmes relatifs à la sécurité routière.
L'enseignant retrace les résultats des rendez-vous pédagogiques sur la fiche de suivi de formation etveille à ce que le livret d'apprentissage de l'élève soit correctement renseigné.
Le premier, entre quatre et six mois après la fin de formation initiale. Cette période doit normalement correspondre à un parcours d'au moins mille kilomètres de conduite accompagnée. Le second, dans les deux mois avant la fin de la période de conduite accompagnée. Il doit intervenir lorsque trois mille kilomètres ou plus ont été parcourus.

Modalité pédagogique

- Méthodes actives et participative adaptées en auto-école accessible et inclusive
- Alternance de d'exercice concret, de mise en situation et d'apports théoriques.
- Mise en situation réflexive.
- Salles de cours équipées de moyens multimédia.
- Véhicules adaptés à l'enseignement.
- Fourniture de supports pédagogiques spécifiques

Modalité d'évaluation

- Un livret d'apprentissage est utilisé pour suivre l'acquisition ou l'amélioration des compétences en formation

- Feuilles de présence émargées par les stagiaires pour les formations d'inscrivantdans le cadre de la formation professionnelle.
- Un questionnaire est utilisé pour mesurer la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation, les qualités pédagogiques du formateur, les méthodes et supports utilisés…

Conditions de réussite : avoir suivi dans son intégralité la formation

Sanction de la formation

Examen et validation par l'inspecteur du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière.